

Les préjugés se dissipent ; une véritable notion de l'Église et de son Credo s'acquiert ; sa doctrine et ses salutaires effets sur les individus se voient tous les jours traduits en actes et en faits. « C'est une conviction générale, note le correspondant de la *Croix*, qu'à la fin de la guerre, un grand nombre de soldats et d'officiers anglais se feront recevoir dans le sein de l'Église Catholique » Même ce mouvement est déjà commencé : le 11 février dernier, un capitaine de l'armée anglaise abjurait à Nantes entre les mains d'un jésuite éminent.

ALLEMAGNE

Sous la cathédrale de Metz. — Actuellement, des travaux souterrains s'opèrent sous la cathédrale de Metz.

Ces travaux, affirme l'autorité allemande, ont en vue la construction d'un calorifère.

Aussi les Messins sont-ils très inquiets ; ils considèrent, eux, que les fouilles effectuées sous leur chère et vénérée cathédrale n'ont d'autre but que d'établir des fourneaux de mines pour faire sauter ce magnifique édifice, le jour où Metz devra redevenir française.

VARIÉTÉS

UN CHAPITRE

DÉFINITION. — C'est une communauté d'ecclésiastiques qui, sous la direction d'un prélat, fonctionne comme les membres du corps humain sous la direction de la tête et forme avec lui un corps complet.

C'est le conseil délibérant de l'évêque.

ORIGINE. — Pendant les trois premiers siècles de l'Église, les évêques s'entouraient déjà pour les fonctions sacrées de douze prêtres et de sept diaires : à Rome, autour des Papes il y avait toujours vingt-quatre prêtres cardinaux sous la direction d'un archiprêtre.

DÉSIGNATION. — Cette communauté a pris tout à tour différents noms : on l'a appelée couronne, sénat, presbytère, collège et enfin chapitre. Il y a deux sortes de chapitres : le chapitre cathédral et le chapitre collégial.

On appelle chanoines les membres d'un chapitre.

DIGNITÉS. — Le chapitre compte trois dignités : celle de Doyen, celle d'Archidiacre et celle d'Archiprêtre.

LEURS FONCTIONS. — Le Doyen convoque et préside le chapitre ; il en a la direction générale.

L'Archidiacre est inamovible ; il est chargé spécialement des clercs et des ministres de l'Église et doit seconder l'Ordinaire dans sa charge extérieure temporelle et administrative.

L'Archiprêtre est en quelque sorte le vicaire de l'archevêque